

« Vol à bord d'une embarcation »

Les forces de l'ordre procèdent sur les lieux de commission d'actes délictueux à des opérations de police technique et scientifique visant à mettre en évidence des traces et indices permettant de confondre les auteurs et prouver leur culpabilité. Ceci facilitera la réparation du préjudice dont vous êtes victime à cette occasion.

Vous qui êtes victime d'un acte délictueux, vous pouvez contribuer à la réussite de cette recherche en préservant la scène d'infraction.

Arrivée sur les lieux

En arrivant sur les lieux, si les malfaiteurs sont toujours sur place

N'intervenez pas !

Rester à l'écart.

Contactez au plus vite la Brigade de **Gendarmerie** ou le Commissariat de Police le plus proche ou composez le **17**.

Tout en restant à l'écart et en sécurité remémorez-vous un maximum d'éléments aperçus comme le nombre d'individus, les moyens de locomotion etc. (prise de note sur tout support).

Ne touchez à rien !

● **Préservez** l'intégrité de votre embarcation telle que vous l'avez trouvée après le départ des malfaiteurs.

Préservez l'intégrité de tout élément ou moyen nautique ayant permis aux auteurs de rejoindre votre embarcation pour la commission de leur méfait.

La qualité de la préservation que vous aurez effectuée, sera primordiale pour les enquêteurs et augmentera considérablement les chances de découvrir des éléments de preuve.

● Si vous êtes dans **l'obligation** de manœuvrer votre embarcation prenez des photos des dégâts ou anomalies que vous constatez (avec votre téléphone portable).

Si vous devez toucher des éléments abandonnés par les malfaiteurs **mettez des gants** et manipulez-les au minimum. Préserver les en les mettant à l'abri.

● Dès l'arrivée des forces de l'ordre précisez leur immédiatement toute manipulation que vous avez effectuée.



GENDARMERIE
MARITIME

